



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 114487

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'importance des marges pratiquée par la grande distribution en particulier pour les produits alimentaires tels que les fruits, les légumes, la viande ou encore le lait. Selon le premier rapport du 27 juin dernier, de l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, créé en 2010 par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche et dont la mission est de décortiquer la formation des prix alimentaires, montre une évolution des marges brutes dans la grande distribution. Suivant les produits alimentaires, la marge brute de la grande distribution évolue entre 30 et 50 %, exemple du jambon sous cellophane sur lequel la grande distribution réalise une marge brute d'environ 45 %, ou encore le lait UHT, le beurre en plaquette et l'emmental, dont la marge brute de la grande distribution a doublé en 10 ans, alors que celle-ci a tendance à diminuer sur des produits comme le yaourt. Ces chiffres et pourcentages paraissent élevés ou incompréhensifs pour le monde agricole et par les consommateurs qui demandent plus de transparence de la part des distributeurs. C'est pourquoi, il souhaite savoir s'il est envisagé d'indiquer dans les prochains rapports de l'Observatoire des prix et des marges des produits alimentaires, les marges nettes et les marges brutes de la grande distribution afin d'éclairer de façon plus objective sur la valeur partagée.

Texte de la réponse

Après plusieurs mois de travaux, l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires a remis son premier rapport annuel au Gouvernement et au Parlement le 27 juin 2011. Le rapport est consultable sur le site Internet du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire. Ce rapport très complet, établit un diagnostic neutre, objectif, documenté. Il était essentiel de disposer d'éléments précis sur la question des prix alimentaires, afin de sortir des affrontements subjectifs et d'objectiver les problèmes pour les résoudre de la manière la plus efficace possible. Le rapport a clairement établi que la grande distribution, sur un certain nombre de produits alimentaires, réalise des marges qui semblent excessives. Cependant, les marges mises en évidence dans le rapport sont des marges brutes et non des marges nettes. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a demandé aux distributeurs de fournir à l'Observatoire les comptes analytiques précis de leurs différents rayons afin de permettre à ce dernier de poursuivre ses travaux. Il est essentiel que tous les professionnels, de l'amont agricole, de la transformation et de la distribution participent pleinement à cet effort de transparence. Un questionnaire a ainsi été élaboré afin de connaître périodiquement les charges des divers rayons des enseignes de la distribution qui peuvent être affectés aux produits alimentaires suivis par l'Observatoire. FranceAgriMer recueille actuellement les réponses à ce questionnaire, dans le respect de la confidentialité. L'exploitation des données transmises permettra de compléter prochainement le dispositif de suivi de l'Observatoire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114487

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7759

Réponse publiée le : 6 septembre 2011, page 9558